



Départ dans justifier avec la nouvelle loi

Par **Empl**, le **28/01/2018** à **09:22**

Bonjour salarié depuis 2 ans dans un grand groupe je viens de changer de manager depuis 3 mois. Avec la nouvelle loi de travail peut on licencier sans raison sachant que dans mes courrier à soumettre à la vérification j ai juste oublier de changer 2017 en 2018 merci

Par **morobar**, le **28/01/2018** à **09:25**

Bjr, n'y a rien de changer dans la motivation d'un licenciement. On peut toujours, comme avant, vous licencier sans raison. C'est d'ailleurs le motif n°1 des saisines du CPH. Vous dites sans raison tout en indiquant avoir fait des erreurs. Vous estimez qu'elles sont sans gravité, mais cela peut être considéré comme grave par votre hiérarchie à cause de conséquences importantes.

Par **Racric15**, le **29/01/2018** à **11:01**

Bonjour Je ne suis pas un spécialiste, mais chaque licenciement sans cause réelle et sérieuse, le salarié licencié peut prétendre à des indemnités Je vous invite à consulter les références ci-dessous : juritravail.com/Actualite/reforme-code-travail-2017/Id/271874 droit-travail-france.fr